

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 30 JUIN 2022**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Monsieur Daniel MEUNIER est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1 22SGADL0063	<p>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 mai 2022</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 mai 2022. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 22SGADL0064	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p>	David MARTI

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1 22SGADL0065	<p>Budget Principal - Décision Modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2 22SGADL0066	<p>Budget Eau - Décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3 22SGADL0067	<p>Budget Assainissement - Décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4 22SGADL0068	<p>Reprise de provisions</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De procéder à la reprise des provisions pour un montant de 111 270.48 € sur le budget Assainissement et 251 969.31 € sur le budget eau, constituées au titre des impayés de factures d'eau, et de constater cette reprise sur le compte 7817.- De procéder à la reprise des provisions sur le budget Eau pour un montant total de 15 466 €, constituées dans le cadre du contentieux relatif aux périmètres de protection du Lac de la Sorme, et de constater cette reprise sur le compte 7815. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1 22SGADL0069	<p>Le Creusot - Quartier Foch/Verdun - Œuvre d'art - Convention de fonds de concours - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville du Creusot jointe en annexe ;- D'autoriser M. le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2 22SGADL0070	<p>Le Creusot - Ancien bâtiment du lycée Léon Blum - Autorisation de signature d'une convention avec les ayants-droits de Pierre LEYGONIE</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention à conclure avec les ayants-droits de Pierre LEYGONIE et la ville du Creusot pour organiser la démolition de la fresque de cet artiste situé dans l'ancien bâtiment de lycée Léon Blum, rue Jean Jaurès, au Creusot.- D'autoriser M. le Président à signer cette convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Cyril GOMET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1 22SGADL0071	<p>Le Creusot - Quartier Harfleur - Vente de terrains en nature de voirie pour implantation d'une plateforme à vocation économique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de vendre à la Société par Actions Simplifiée GASTI, dont le siège social est à AUTUN, 26 grande rue Chauchien, identifiée sous le numéro de SIRET 799 237 03700020 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, M. Giovanni ANDALI, environ 7000 m² de voiries, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée section BE n°357, sur la commune de Le Creusot ;- de fixer le prix de cette cession à la somme de 8,50 € HT le mètre carré, soit un montant total d'environ 59 500 € HT ;- d'autoriser M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à Autun, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;	Frédérique LEMOINE

	<ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY n'a pas pris part au vote, Adoption à la majorité</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2 22SGADL0072	<p>Octroi d'une subvention à la société Locatrans Généralardais par l'intermédiaire de la SCI M2C Immo dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention d'application entre la SCI M2C Immo mandatée par la société Locatrans Généralardais et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la SCI M2C IMMO ; - D'autoriser M. le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3 22SGADL0073	<p>Octroi d'une subvention à la société Maison Passive 71 dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention d'application entre la SAS Maison Passive 71 et la Communauté urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 31 781,80 € à la SAS Maison Passive 71 ; - D'autoriser M. le Président de la Communauté 	Jean-Claude LAGRANGE

	<p>urbaine à signer ladite convention d'application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 14 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>IV-4 22SGADL0074</p>	<p>Société Symbiose Technologies par l'intermédiaire de la SCI Vallon de la Somme - Autorisation de signature d'une convention d'autorisation en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises entre la CUCM et la Région de Bourgogne Franche-Comté</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM à la SCI Vallon de la Somme ; - D'autoriser M. le Président de la CUCM à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Jean-Claude LAGRANGE</p>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>V-1 22SGADL0075</p>	<p>Ecomusée - Tarification exceptionnelle</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'instaurer la gratuité de la billetterie au Musée de l'Homme et de l'Industrie et au jardin de la Villa Perrusson pour tous les publics du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ; - De préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité votés par le conseil de communauté seront de nouveau applicables ; - D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les modalités tarifaires d'ouverture aux publics du jardin et d'une partie des intérieurs de la villa 	<p>Cyril GOMET</p>

Perrusson du 17 septembre au 30 novembre 2022 :

Catégories	Tarifs
Individuel Adulte	4 €
Individuel Enfant, à partir de 11 ans	2 €

Sont considérés comme de groupe de visiteurs :

Groupes adultes	Groupes enfants/scolaires et publics empêchés
Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupes organisés)	<ul style="list-style-type: none"> - Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) - « Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite

Catégories	Tarifs
Groupe Adultes, visite simple	3,50 € / personne
Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre commenté	4,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)	1,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)	1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers : 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté	2,00 € / personne

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- Enfants jusqu'à 10 ans
- Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi

	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant - Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant - Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante) - Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Ecomusée - Porteurs des cartes ICOM - Porteurs des cartes AICA presse - Porteurs de cartes de guides conférenciers - Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque - Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs - Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés - Groupes : gratuité pour 1 accompagnant + 1 gratuité pour 20 personnes - Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire - Groupes agents CUCM <p>Certains événements ponctuels organisés par l'Ecomusée seront gratuits pour le public.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">V-2 22SGADL0076</p>	<p>Contrat local de santé - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement 2022</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention d'objectifs et de financement 2022 relative à l'animation territoriale du contrat local de santé, à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, - D'autoriser M. le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2022 relative à l'animation territoriale du CLS, à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme. Evelyne</p>	<p style="text-align: center;">Bernard DURAND</p>

	COUILLEROT n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3 22SGADL0077	<p>Délégation de service public Haut Débit - Signature du protocole de fin de contrat</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>Le rapporteur expose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de protocole de fin de contrat entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et son délégataire « Creusot Montceau Networks » ; - D'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à engager toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Philippe PIGEAU

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1 22SGADL0078	<p>Eaux pluviales - Entretien des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communautaire - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour les exercices 2022 à 2025</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abroger la délibération n° 21SGADL0191 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 approuvant à titre préalable la passation d'une procédure d'Appel d'Offre Ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 ; - D'autoriser M. le Président à signer l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 avec l'entreprise Véolia Eau ; 	Jean-Paul LUARD

	<ul style="list-style-type: none"> - D'imputer les dépenses sur le budget principal. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 22SGADL0079	<p>Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 21023PRP</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la conclusion d'une modification n°2 au lot 1 de l'accord-cadre 21023PRP portant sur les Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire, actant la suppression du plafond de 120 000 € HT par bons de commande, avec la société DBTP - domiciliée 701 route de Louhans - 71380 Epervans, mandataire du groupement d'entreprises titulaire dudit accord-cadre ; - D'autoriser M. le Président à signer la modification n°2 sur la base du projet annexé. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Paul LUARD

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3 22SGADL0080	<p>Eau et assainissement - Mise en œuvre d'un droit à l'eau via une allocation eau - Autorisation de signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le rapport ci-avant ; - D'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la CAF en vue de la mise en œuvre de l'allocation eau sur la base du projet annexé. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 14 pouvoirs)</p>	Jean-Marc FRIZOT

	Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES et Mme Barbara SARANDAO, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1 22SGADL0081	<p>Convention de Délégation de Service Public du service de transports urbains - Avenant n°1</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public du service de transports urbains. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2 22SGADL0082	<p>Création d'un service commun pour le remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs - Autorisation de signature de la convention cadre de mutualisation de service</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer à titre expérimental un service commun dédié au remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs communaux ; - d'approuver le barème des cotisations dont les communes adhérentes devront s'acquitter tous les ans et fixe le montant du cout horaire agent à la somme de 30 € au titre de l'année 2022, ce montant étant révisé annuellement ; - d'autoriser M. le Président de la CUCM à signer le projet de convention constitutive joint en annexe, ainsi que les futurs bulletins d'adhésion et contrats de prestations de service à intervenir avec les communes qui souhaiteront adhérer au service commun. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Roger BURTIN

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">VIII-1 22SGADL0083</p>	<p>Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 10 000 € à l'agence locale du Creusot qui accueille d'ores et déjà des réfugiés. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

Le président,
David MARTI